

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 juillet 2018

DÉMOCRATIE PLUS REPRÉSENTATIVE, RESPONSABLE ET EFFICACE - (N° 911)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 2379

présenté par

M. Serville, M. Brotherson, Mme Buffet, M. Bruneel, M. Dharréville, M. Chassaigne,
Mme Faucillon, M. Dufrègne, Mme Kéclard-Mondésir, M. Jumel, M. Nilor, M. Lecoq,
M. Fabien Roussel, M. Peu et M. Wulfranc

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 17, insérer l'article suivant:**

Au premier alinéa de l'article 74-1 de la Constitution, les mots : « en métropole » sont remplacés par les mots : « dans l'hexagone ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer le mot « métropole » de la Constitution. En effet, ce terme renvoie à l'époque coloniale et aux rapports de domination entre la France continentale et ses colonies.

Aussi, il est proposé de le remplacer par le terme usité « hexagone ».